

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/10/2005 - Convocation du 21/10/2005
Compte rendu affiché le : 04/07/2005

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	27

Présents :

M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT;
Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; M.
MEYER; Mme BROSSARD; M. CHRETIN; M. GOSSET; Mme
PERRIN; Mme GLATARD; Mme DESVIGNES; M. GONDELAUD;
Mme BERRA; Mme ZULI; M. FORGET; M. MACHURAT; Mlle
MILLET; M. BELLOT; M. BOUREZG

Absents représentés :

Mlle VEYRIER (pouvoir à Mme GUERIN); Mme WYMAN (pouvoir
à M. GONDELAUD); Mme MARMONIER (pouvoir à M.
RODRIGUEZ)

Absents :

M. FERNANDES; Mme LABASOR

Objet : Subvention exceptionnelle - Croix Rouge

Le tremblement de terre qui a dévasté une partie du Pakistan, créant un nombre de victimes impressionnant, impose un geste fort de solidarité.

Afin de contribuer à la mise en place des secours qui doivent être déployés d'urgence pour porter secours aux blessés et aux populations sinistrées, le conseil est invité à demander de verser une subvention exceptionnelle de **2 000 €** au profit de la Croix Rouge.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le budget communal,
- CONSIDERANT la nécessité d'apporter une aide d'urgence aux populations sinistrées du Pakistan,
- **VOTE à l'unanimité une subvention de 2 000 € au profit de la Croix-Rouge Française afin de participer au financement des secours et à l'aide aux sinistrés du fait du tremblement de terre survenu au Pakistan,**
- **DIT que cette dépense figure à l'article 6574 du budget communal,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,
Le 27 octobre 2005
Le Maire,
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 09/11/2005
Publication ou affichage du 09/11/2005
Paul LAFFLY,
Maire.